exercer, au sein de la population des Etats esclavagistes, n'était nullement conforme au caractère de l'ancieu ministre presbytérien. D'ailleurs, M. Thayer n'était pas un organisateur; il se bornait simplement à la prédication et à l'administration des sacrements. Ainsi il lui fallut abandonner sa mission.

Grâce aux recherches actives de Mgr Henri Têtu, procureur de l'archevêché de Québec, nous pouvons reproduire ici un épisode de la vie de M. Thayer, de nature, croyons-nous, à piquer la curiosité des lecteurs de la Semaine religieuse.

Dans le Journal si intéressant des Visites pastorales de

Mgr Plessis, nous trouvons la note suivante:

« Ce que Gilmary Shea et d'autres historiens semblent avoir ignoré, c'est que M. Thayer passa trois à quatre mois au Canada, en 1796-1797; et on le constate par les archives de l'archevêché de Québec.

Le 19 novembre 1796, Mgr Denault, qui demeurait à Longueuil, écrit à Mgr Hubert que l'abbé Thayer a passé onze jours chez lui et qu'il est parti pour le Séminaire de Montréal où îl veut passer l'hiver et se reposer...

Réponse de Mgr Hubert qui approuve pleinement la cordiale réception faite à M. Thayer. Mais voilà que quelques employés du gouvernement sont alarmés de la présence de cet étranger à Montréal, et qu'il se voit obligé de quitter le Canada.»

La lettre suivante de Mgr Denault, en date du 12 janvier 1707, raconte ce curieux épisode. Elle est adressée à M. Plessis, curé de Québec: «Je ne savais que m'imaginer quand, dans les dernières correspondances, au sujet du vénérable M. Thayer, je ne vous voyais pas paraître. Mais vous me tirez d'embarras; vous étiez en retraite. Que je vous en aurais dit, si j'avais eu affaire à vous! Les craintes ont cessé, je suppose, de votre côté, à Québec, je veux dire. Il n'en est pas ainsi du côté du Séminaire de Montréal. Son inquiétude a été au point de lui donner congé et il erre de cure en cure. Monseigneur, dit-on, l'a désiré (son départ du Séminaire de Montréal, j'entends) et Monseigneur, par une lettre du 12 décemdre, la plus favorable à ce Monsieur, me dit que je puis donner à son séjour une extension convenable. Le Séminaire épouvanté ajoute 2° que